

Présences :	Absences :
<p>WESLEY, Michelle Anne, présidente PIGEON, Luc, vice-président BOIVIN, Véronique DION, René DROUIN, Annie LAVOIE, Camille PINEAU, Michel ROUSSEAU, Valérie THOMASSIN, Catherine TREMBLAY, Marie-Claude TREMBLAY, Vincent TURGEON, Robert</p>	<p>BOLDUC, Philippe PARENT, Marie-Josée JONCAS BOUDREAU, Natacha</p>
	Invités :
<p>ASSELIN, Marie-Claude (dir. générale) FOURNIER, Annie (dir. gén. adj.) MAHEUX, Nicolas (dir. gén. adj.) BLOUIN, Julie (sans droit de vote)</p>	

POINTS STATUTAIRES

CA-06-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits par le Règlement sur la régie interne et le quorum étant constaté, M^{me} Michelle Anne Wesley, présidente, déclare la séance ouverte à 17 h 01.

CA-06-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Julie Blouin, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre.

CA-06-03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Prendre note qu'en vertu du Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration au point 8.3, seuls les titres des sujets soumis lors de la période de questions du public du conseil sont inscrits au procès-verbal.

Aucune question n'a été posée par le public.

CA-06-04 DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊT

La présidente demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour.

Aucun conflit d'intérêt n'a été déclaré.

RÉSOLUTIONS EN BLOC

CA-06-05 ADOPTION DU CALENDRIER SCOLAIRE DES ÉCOLES SECTEUR JEUNE

Résolution CA-22/23- 32

CONSIDÉRANT les articles 238 et 252 de la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'établissement des calendriers scolaires des écoles et des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT le règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs du Conseil d'Administration qui prévoit qu'il doit établir le calendrier

scolaire des écoles et des centres;

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation auprès des instances concernées (comité consultatif de gestion, comité de parents, comité participatif des enseignants, syndicats du personnel enseignant, professionnel et de soutien);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion du 1^{er} février 2023;

IL EST PROPOSÉ par Marie-Claude Tremblay, appuyée par Camille Lavoie, et résolu :

- D'adopter les calendriers scolaires amendés annexés à la présente pour le secteur jeune pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025, et 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-06-06 OCTROI DE CONTRAT - INSTALLATION ET ACHAT DE ROULOTTES MODULAIRES – ÉCOLES SECONDAIRES DE LA SEIGNEURIE, DE LA COURVILLOISE ET SAMUEL DE CHAMPLAIN

Résolution CA-22/23- 33

CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil des écoles secondaires dans le secteur Beauport est atteinte;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'ajout d'espace pour une nouvelle école secondaire dans le secteur de Beauport a été déposée au MEQ dans le cadre du PQI 2023-2033;

CONSIDÉRANT qu'à même cette demande d'ajout d'espace, le Centre de services scolaires a déposé au MEQ une demande d'acquisition de modulaires dans le cadre de la sous-mesure 50511;

CONSIDÉRANT que le MEQ confirme les projets d'ajout d'espace retenus aux Centres de services scolaire vers le mois de juin de chaque année;

CONSIDÉRANT que le contrat d'acquisition et d'aménagement des roulottes modulaires doit être octroyé avant le 15 février pour être en mesure d'accueillir les élèves dès la rentrée scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 22-006 paru sur SEAO (système électronique d'appel d'offres) le 14 décembre 2022, sous le numéro de référence 1672714;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme BGLA Architectes inc.;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme :

RCM MODULAIRE INC. 15 988 018,00 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que le présent contrat respecte le cadre normatif régissant les contrats des organismes publics;

IL EST PROPOSÉ par Michel Pineau, appuyé par Camille Lavoie, et résolu ;

- De retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux d'installation et d'achat de roulottes modulaires – Écoles secondaires de la Seigneurie, de la Courvillose et Samuel de Champlain le tout tel que déposé;

RCM MODULAIRE INC. 15 988 018,00 \$ (avant taxes);

D'autoriser madame Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HUIS CLOS

CA-06-07 HUIS CLOS

Aucun huis clos n'a été demandé.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-06-08 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, René Dion, appuyé par Robert Turgeon, propose la levée de la séance à 17 h 18.

LA PRÉSIDENTE,

LA DIRECTION GÉNÉRALE,

Madame Michelle Anne Wesley

Madame Marie-Claude Asselin